

PROJET DE MARIAGE

Conditions de dépôt du dossier : uniquement sur rendez-vous 01 39 22 35 50

- L'un des futurs époux ou ses parents doit être domicilié à Orgeval (Yvelines) ou y résider depuis plus d'un mois.
- Les deux époux doivent être présents lors du dépôt du dossier.
- Aucune date ne sera arrêtée si le dossier est incomplet.
- Vous devez présenter les documents originaux et fournir les photocopies.
- Pour les binationaux, les justificatifs du pays dont vous êtes ressortissant, doivent être présentés.

Pièces à Fournir

- Attestation individuelle sur l'honneur de domicile (joint au dossier).
- Pièce d'identité.
- S'il y a des enfants à inscrire sur le livret de famille des futur(e)s époux(ses), produire la copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant datant de moins de 3 mois.
- 1 justificatif de domicile sur lequel figure les noms, prénoms de chacun des époux, daté de moins de 3 mois.
- Si vous êtes hébergé, fournir une attestation d'hébergement + la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant + un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à son nom et prénom. Le(a) futur(e) joindra également 2 justificatifs de domicile sur lesquels apparaît son nom (impôt sur le revenu, feuille de paie, attestation de carte vitale, relevé de compte bancaire...)
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier (à demander dans la commune du lieu de naissance).

ATTENTION : si votre état-civil a été modifié entre le dépôt du dossier et la date du mariage, vous devez en informer le service de l'état-civil.

Pour les Français nés à l'étranger ou naturalisés, s'adresser au Ministère des affaires étrangères, service central de l'Etat-Civil, 44941 Nantes Cedex 9 ou sur le site www.diplomatie.gouv.fr.

Si vous bénéficiez du statut de réfugié : s'adresser à l'Office de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), 201 rue Carnot 94136 Fontenay-Sous-Bois Cedex.

Si vous êtes ressortissant étranger, s'adresser au service de l'état-civil afin d'obtenir la liste des documents à fournir en fonction de la législation du pays d'origine.

- Acte de décès du conjoint pour les veufs ou veuves.
- Si un contrat de mariage est établi, fournir l'attestation, délivrée par le notaire, le jour du dépôt du dossier ou au plus tard 8 jours avant la date du mariage
- Liste des témoins signée (formulaire joint) ainsi que la copie de la pièce d'identité.
- Fiche de renseignements à compléter (joint au dossier).

FICHE DE RENSEIGNEMENT A REMPLIR PAR CHACUN DES ÉPOUX :

Époux 1 :

NOM : PRÉNOM :

Né (le) : A :

Profession : Nationalité :

Autre nationalité :

Adresse :

.....

Situation (veuf, divorcé, célibataire) De :

Fils/Fille de :

Domicilié à :

Profession :

Et de :

Domicilié(e) à :

Profession :

Époux 2 :

NOM : PRÉNOM :

Né (le) : A :

Profession : Nationalité :

Autre nationalité :

Adresse :

.....

Situation (veuf, divorcé, célibataire) De :

Fils/Fille de :

Domicilié à :

Profession :

Et de :

Domicilié(e) à :

Profession :

AUTRES RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CÉRÉMONIE :

Contrat de mariage :

OUI NON

Pour rappel, en cas de contrat de mariage, attestation à fournir au plus tard 8 jours avant la date du mariage.

Nombre d'enfant(s) en commun :

A noter, que votre livret de famille ne vous sera pas remis le jour du mariage, celui-ci sera envoyé aux communes de naissance des enfants pour mise à jour.

Nombre d'invités prévus :

Mariage religieux prévu :

OUI NON

Autorisation de publication du mariage dans la presse avec photo :

OUI NON

Autorisation de publication du mariage dans la presse :

OUI NON

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le Maire sise Orgeval (78630), 123 rue du Docteur Maurer pour la célébration et la création d'actes de mariage. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le Maire est soumis par l'Article 40 du Code Civil.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Officiers d'état civil de la Commune et le Procureur de la République.

Les données sont conservées dans le service et font l'objet d'un archivage annuel.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : etatcivil@mairie-orgeval.fr, 123 rue du Docteur Maurer 78630 Orgeval, 01 39 22 35 50.

Si vous estimez que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site de la CNIL pour plus d'informations sur vos droits.

LISTE DES TÉMOINS : Les témoins doivent être majeurs et maîtriser la langue française.

1er témoin obligatoire

NOM : PRÉNOM :

Né (le) : A :

Profession :

Adresse complète :

.....

Fait à : Le :

Signature :

2^{ème} témoin obligatoire

NOM : PRÉNOM :

Né (le) : A :

Profession :

Adresse complète :

.....

Fait à : Le :

Signature :

3^{ème} témoin facultatif

NOM : PRÉNOM :

Né (le) : A :

Profession :

Adresse complète :

.....

Fait à : Le :

Signature :

4^{ème} témoin facultatif

NOM : PRÉNOM :

Né (le) : A :

Profession :

Adresse complète :

.....

Fait à : Le :

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le

À

Atteste sur l'honneur

Avoir mon domicile depuis le

N°..... Rue :

Code Postal : Commune :

Avoir ma résidence où j'ai résidé sans interruption depuis le :

N°..... Rue :

Code Postal : Commune :

Exercer la profession de :

Être célibataire

Être divorcé(e) depuis le (date du jugement ou arrêt) :/...../.....

Être veuf(ve) depuis le :/...../.....

Ne pas être remarié(e) depuis le mariage célébré le :/...../.....

À : Avec :

À le

Signature :

En application des articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal, sera puni d'un à deux an(s) d'emprisonnement et de 15.000 à 30.000 € d'amende, quiconque aura établi ou se sera fait délivrer indûment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère ou aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le

À

Atteste sur l'honneur

Avoir mon domicile depuis le

N°..... Rue :

Code Postal : Commune :

Avoir ma résidence où j'ai résidé sans interruption depuis le :

N°..... Rue :

Code Postal : Commune :

Exercer la profession de :

Être célibataire

Être divorcé(e) depuis le (date du jugement ou arrêt) :/...../.....

Être veuf(ve) depuis le :/...../.....

Ne pas être remarié(e) depuis le mariage célébré le :/...../.....

À : Avec :

À le

Signature :

En application des articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal, sera puni d'un à deux an(s) d'emprisonnement et de 15.000 à 30.000 € d'amende, quiconque aura établi ou se sera fait délivrer indûment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère ou aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.